

**RASED:**

Groupe de travail ministériel du mardi 6 avril 2010 : Stabilisons des postes !

La réunion du 1^{er} groupe de travail Rased avec les organisations syndicales (Snuipp-FSU – FO – Sgen-CFDT –SIEN-Unsa - **SE-UNSA**) a eu lieu le 6 avril 2010.

Une note adressée aux IA

S'il est regrettable que cette note arrive en fin d'opérations de carte scolaire, elle permet aux organisations syndicales d'exiger la stabilisation du dispositif à la hauteur de 2009/2010. Nos exigences pour une réelle politique éducative dans les départements pour les élèves en difficulté ont été rappelées.

→ **Maintenir le volume d'emplois :**

Tous les postes RASED devront être maintenus: ceux tenus par des titulaires CAPA-SH, par des faisant fonction et les postes vacants.

→ **Intervenir avec souplesse partout où les besoins existent :**

Les OS demandent la suppression des « implantations dans une ou deux écoles » même si une référence peut-être faite à la notion de secteur prioritaire (attention : différente de l'éducation prioritaire). Le **SE-UNSA** demande à ce que les professionnels de Rased puissent intervenir là où les besoins sont recensés sur le territoire.

→ **Rappeler l'importance de la prévention**

L'Unsa Education a tenu à rappeler le rôle des RASED dans la prévention

→ **Réaliser une étude qualitative et exiger des moyens pour se déplacer**

Le **SE-UNSA** demande qu'une étude qualitative soit réalisée et que la problématique posée par les frais de déplacement soit aussi traitée. Cette étude qualitative pourrait partir des bilans annuels réalisés sur le terrain par les équipes, et porter sur l'interaction entre les différents partenaires (parents enseignants, professionnels extérieurs du médico social par ex), les différents modes d'intervention, l'importance des spécificités des aides E, G, psy, les secteurs d'intervention, les besoins...

Les enseignants de l'UNSA

Syndicat des **E**nseignants-**UNSA**

de la Somme
4, rue Paul Sautai
80000 AMIENS

Tél : 03.22.92.33.63

Fax : 03.22.92.50.51

80@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/80/>





→ **Affecter les professionnels reconnus** avec un ordre de priorité en nommant d'abord les titulaires de l'option, puis les stagiaires puis des faisant-fonction pour leur permettre de s'engager dans la formation.

Le **SE-UNSA** a demandé que la spécificité de chaque aide soit reconnue afin de ne pas laisser planer une ambiguïté sur le fait que l'on pourrait inter-changer E et G en fonction de ce qu'on a sous la main.

Nous avons demandé la suppression de « candidats libres », car il est important de maintenir les formations professionnelles.

Prochain groupe de travail : le 3 mai

Perspectives pour les formations

Les enseignants de l'UNSA



**Syndicat des
Enseignants de l'UNSA**